

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

**AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES
PROFESSIONNELS - (N° 1336)**

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 708

présenté par
M. Valletoux

ARTICLE 10 BIS

I. – À la dernière phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« après »

les mots :

« à compter de ».

II. – En conséquence, procéder à la même substitution à la seconde phrase de l'alinéa 13, à la seconde phrase de l'alinéa 17 et à la seconde phrase de l'alinéa 25.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.